

Habiter au PAYS DE L'ARBRESLE

Des recommandations architecturales et paysagères
pour construire **vosre maison**

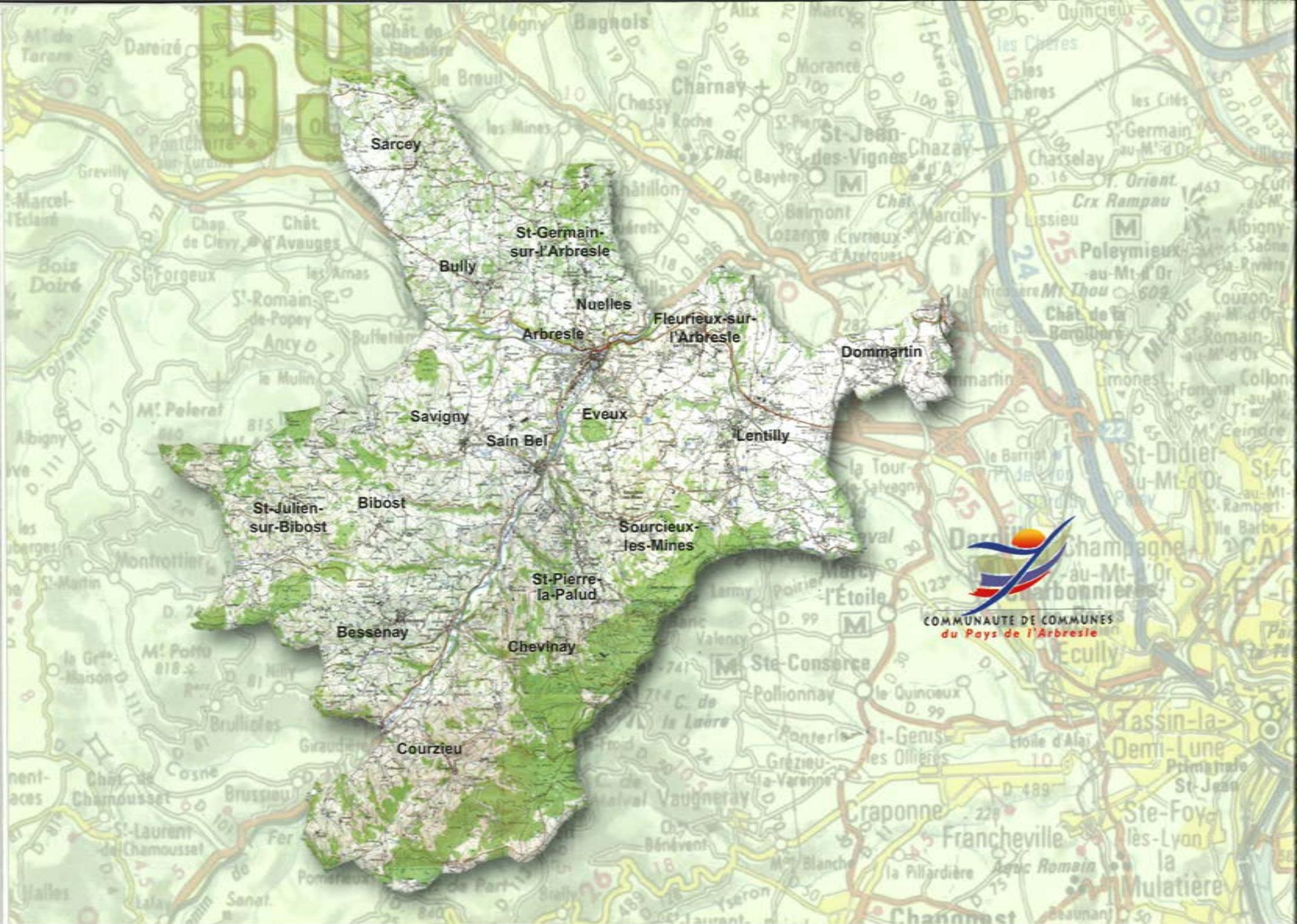


CAUE

CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT

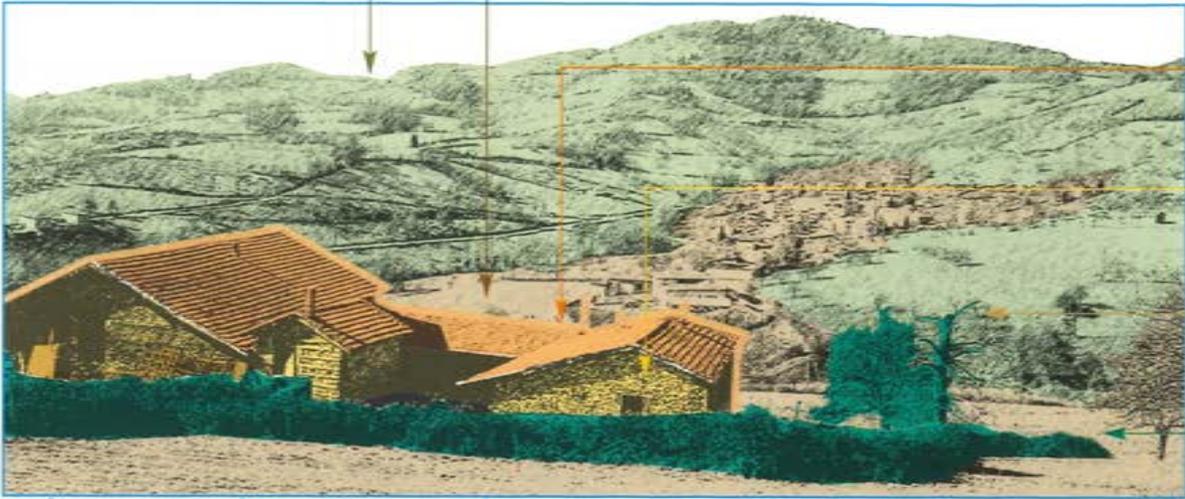


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Pays de l'Arbresle



64


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Pays de l'Arbresle

LE MOT DU PRÉSIDENT	4	
PRÉAMBULE	5	
PAYSAGES votre maison à l'échelle du territoire	6	
IMPLANTATION votre maison et son environnement	8	
	VOLUMES votre maison, une histoire d'harmonie	10
	FAÇADES votre maison comme projet de façades	12
	MATERIAUX votre maison, des matériaux et des couleurs	14
	ABORDS votre maison, un véritable projet paysager	16
DÉMARCHE DE PROJET un projet de qualité : votre maison		18
CONSEILS		20
INFORMATIONS		21

LE MOT DU PRÉSIDENT



Le Pays de l'Arbresle s'identifie à un territoire remarquable aux portes des Monts et des Coteaux du Lyonnais et du Beaujolais, territoire de confluence et d'équilibre. Cette identité repose sur de doux paysages agricoles et boisés, les architectures simples et fortes de ses villages, et les couleurs toniques de son habitat.

L'évolution récente de l'urbanisation appelle un regard et une attention sensibles à la qualité de ce territoire pour en faire partager les valeurs paysagères, urbaines et architecturales au plus grand nombre, habitants et nouveaux venus attirés par la qualité du cadre de vie et acteurs du développement. C'est pourquoi la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle a souhaité à travers un document d'information largement illustré rassembler une connaissance succincte du territoire et des recommandations architecturales et paysagères qui concourent à la qualité des futures constructions d'habitat.

Elle a fait appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône chargé de promouvoir dans le département du Rhône la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

L'objectif de ce document est par la participation active de tous et la responsabilité de chacun, d'initier l'avenir du territoire afin :

- de préserver la qualité des paysages existants et de construire les paysages de demain ;
- d'assurer une intégration réussie de l'habitat ;
- de donner une image de qualité des bourgs, lotissements et hameaux ;
- de développer une démarche de qualité architecturale de l'habitat.

Loin d'être un guide réglementaire il s'agit de faire partager la sensibilité des lieux et paysages de ce territoire et d'inviter chacun par quelques éléments de connaissance et de méthodes à être un acteur éclairé de l'évolution du territoire, pour des projets de toute taille (construction neuve, réhabilitation, restauration, aménagements divers, extension, clôture).

Puissent ces recommandations ouvrir l'imagination de chacun et initier des projets variés et inventifs qui allient tradition et modernité, au service de la promotion du territoire !

*François Baraduc,
Président de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle*

Les principes généraux de la gestion d'un territoire local par les collectivités publiques sont fixées par le Code de l'Urbanisme.

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace » (Art L110 du Code de l'Urbanisme).

Ce cadre d'action ambitieux s'applique localement selon les caractères et ressources des lieux et la « culture locale ». Situé à proximité de l'agglomération lyonnaise le territoire du Pays de l'Arbresle fait face au double enjeu du maintien et développement d'un espace rural et naturel de qualité et à l'attraction forte d'une urbanisation nouvelle stimulée par les qualités résidentielles du territoire.

L'habitat et la maison deviennent alors des sujets de débats. Beaucoup notent la capacité de la maison individuelle, par son organisation spatiale, à gérer au mieux les relations collectives par la nette différenciation entre l'espace public et l'espace privé. Le jardin de devant est le pivot de ces espaces de transition alors que le jardin arrière est plus privatif, si précieux pour gérer la cohabitation dans des ensembles immobiliers. Espace pratique et symbolique, l'espace du logement est une référence culturelle, familia-

le, intime. La maison individuelle offre ainsi des potentiels d'appropriation (espaces de services, garages, pièces plus grandes...) nettement plus importants que l'habitat collectif.

Le programme de la maison individuelle se décline selon de multiples scénarios d'insertion, depuis l'hôtel particulier urbain, jusqu'à la maison rurale isolée ou la résidence secondaire. Les milieux professionnels s'interrogent toutefois sur la capacité du regroupement des maisons individuelles (lotissements et maisons en discontinu) à produire de l'urbanité en termes d'identité ou sur un plan plus fonctionnel. Ses possibilités d'engendrer des espaces à valeur collective, un mode d'être ensemble sont mises en doute, la maison individuelle et le lotissement par l'assemblage des parcelles valorisant fortement l'espace privé. Des unités d'habitat autonomes s'établissent sans relations avec la ville ou le bourg. Réintroduire la dimension du territoire dans la richesse de ses composantes c'est, semble-t-il, la clé d'une évolution réussie vers un nouvel habitat qui reste à inventer.

Un double objectif est recherché par ce document :

- être un outil de sensibilisation de la population au patrimoine naturel et bâti du territoire du Pays de l'Arbresle ;
- être un outil de conseil et d'aide à la décision à destination des différents maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, opérateurs et donneurs d'ordre concernant la prise en compte des aspects paysagers et architecturaux du territoire.

Le CAUE du Rhône



**PAYS DE
L'ARBRESLE**

votre maison à l'échelle du territoire

Essentiellement ruraux à l'origine, les paysages riches et variés du Pays de l'Arbresle, petites collines et plateaux, se sont vite transformés sous l'effet de l'urbanisation des vingt dernières années : habitat collectif de centre-villes ou bourgs, habitat pavillonnaire en lotissements ou secteur diffus, entrées de ville marquées par des zones d'activités ou des zones commerciales, nouveaux équipements publics...

La démarche de lecture du paysage et des architectures en présence donnera de précieuses indications sur l'environnement de votre projet : sites de crête, de vallées, flancs de collines, plateaux, lieux isolés ou déjà urbanisés.

Construire aujourd'hui c'est donc s'inscrire dans une démarche de projet, projet personnel certes mais aussi projet de territoire, projet collectif, attaché à la qualité résidentielle des cadres de vie de la population.

Comprendre le paysage

La lecture de paysage

La construction d'une maison modifie l'environnement proche ou lointain ; avant de construire il est essentiel de s'intéresser au contexte urbain ou naturel et à la qualité des paysages existants. La lecture d'un paysage demande un regard attentif pour discerner ses lignes, ses nuances, ses couleurs ; cette lecture donne sens à votre projet pour construire dans l'esprit du lieu et permettre l'insertion du bâti dans le paysage.

1. le relief

ligne de crête

bois

2. l'espace aménagé

champs cultivés

bocages

chemins, routes

3. le bâti

bourg, habitat groupé

habitat isolé



Vue sur les limites sud du beaujolais viticole.

La lecture d'un paysage s'effectue selon plusieurs strates : le grand paysage (collines, vallons, fleuves et forêts), le paysage aménagé (agriculture et voiries) et le paysage construit (villes et villages).



Participer à son évolution

Les territoires du Pays de l'Arbresle

La vallée de la Brévenne est l'élément principal du paysage qui met en relation les différents territoires du Pays de l'Arbresle ; le traversant du nord au sud, elle est bordée à l'ouest par les Monts de Tarare (bocages accompagnés de vergers et de vignes), à l'est par les Monts du Lyonnais (recouverts de hêtraie sapinière), puis au nord par les coteaux du Beaujolais (collines calcaires des pierres dorées).

Les composantes du site et du lieu

Ce sont les atouts et contraintes spécifiques d'un lieu donné qui guident tout projet de construction :

- le relief et ses limites naturelles : un fleuve, une colline ;
- les voies de communication : voies de transit, de liaison ou de desserte ;
- les espaces publics : cheminements, places, espaces verts ;
- les bâtiments remarquables proches : édifices publics, bâtiments classés au patrimoine ;
- les éléments bâtis existants : un alignement de façades, des maisons déjà présentes sur le lieu ;
- le découpage parcellaire (portion de terrain) et ses limites : murs, haies, rapport au voisinage...

Les toponymes (noms de lieux) aident à comprendre, le cas échéant, une situation locale.

Les transformations du paysage

La proximité de Lyon, le développement des infrastructures routières et ferroviaires, l'attrait pour la nature et la possibilité d'habiter en maison individuelle a attiré de nombreux citadins à venir s'installer en campagne. Ces transformations entraînent des confusions de lecture sur les limites de territoires ; les liaisons avec un bourg existant sont à privilégier car elles évitent les coupures avec le centre de vie traditionnel et permettent de le revitaliser et de le renforcer.



Les limites entre l'Arbresle et Eveux tendent à se confondre de plus en plus au profit de zones pavillonnaires dissociées du centre-bourg et consommant beaucoup d'espaces (Photographie IGN).



1. Situé en amont de la vallée de la Turdine, ce territoire marque la frontière du Beaujolais viticole.

Son paysage agricole se modifie par l'apparition d'un habitat pavillonnaire et de quelques industries.

2. Autour de l'Arbresle et de Sain Bel se regroupe la majorité de la population, lieu de confluence de la Brévenne et de la Turdine et de convergence des réseaux routier et ferré. Ce territoire se transforme par la présence d'un nouvel habitat et de nouvelles activités.

3. Territoire fortement agricole essentiellement tourné vers la production de fruits rouges (cerisiers et fraises).

4. Territoire de basse montagne qui a connu un large développement de zones pavillonnaires (St-Pierre-La-Palud, Sourcieux-les-Mines) mais a aussi su préserver la qualité des bourgs anciens (Courzieu, Chevinay).

5. L'importance des lotissements sur ce territoire où l'agriculture a un caractère résiduel positionne Dommartin et Lentilly comme des proches banlieues lyonnaises.

votre maison et son environnement

S'implanter c'est prendre position par rapport à un lieu, le regarder et le comprendre : respecter son relief et son état naturel, ses caractéristiques climatiques, appréhender les bâtiments existants, s'appropriier le site pour en construire et en révéler l'essentiel.

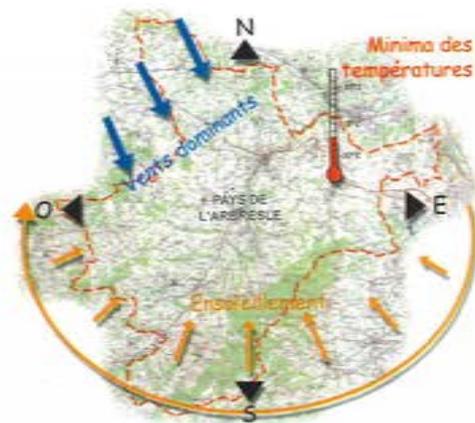
Votre maison construit et transforme le lieu dans lequel elle s'implante : mise en valeur ou requalification du lieu, continuité et prolongement du bâti existant, accentuation d'une ligne de paysage remarquable... La mise en forme de dialogues avec les éléments existants facilite l'insertion dans le site.

Les caractères du site et de la parcelle commandent votre implantation au regard du territoire et des paysages, du climat, de la pente du terrain naturel et de votre programme de construction.

S'orienter naturellement

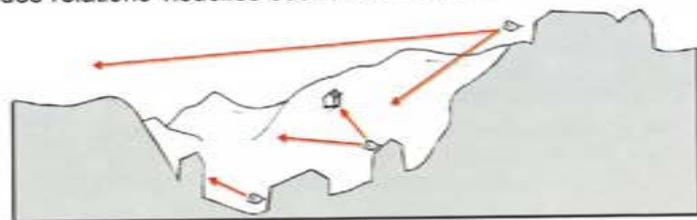
Le rapport au territoire

Les différents facteurs climatiques liés au territoire permettent de déterminer des caractéristiques du bâtiment : l'épaisseur d'isolation (le froid), les protections adaptées (le vent), le besoin en énergie (le soleil).



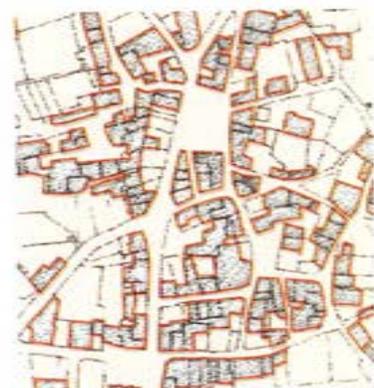
Le rapport au paysage

Dans un paysage de vallées et de collines, les points de perceptions visuelles se multiplient. Il est important de penser aux covisibilités (vues réciproques) qui engendrent des relations visuelles souvent oubliées.

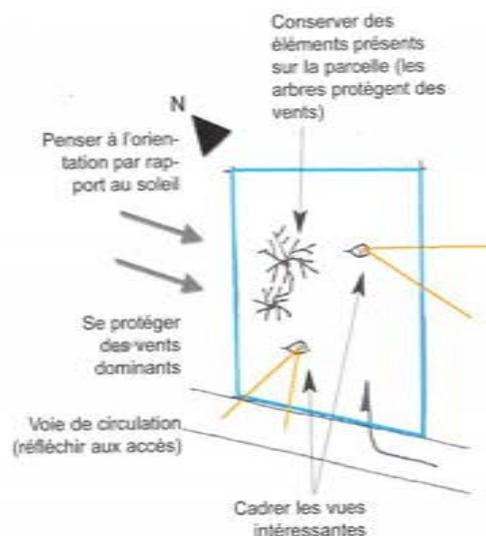


Le rapport au lieu

Les bourgs anciens possèdent une structure forte déterminée par le réseau viarie (réseau des voies), les formes du parcellaire, le bâti et le non-bâti. L'implantation de votre maison instaure un dialogue avec ces éléments, qu'il s'agisse d'une trame urbaine ou des lignes de force d'un paysage.



Savigny : le bâti grisé représente l'emprise des bâtiments au sol, le non-bâti laisse apparaître l'espace public ou privé.



Le rapport à la parcelle

Définir clairement ses besoins et ses objectifs est une étape primordiale du projet. Un projet cohérent qui respecte le lieu et s'inscrit dans l'avenir prend en compte les éléments préexistants sur le site (relief, climat, points de vue) et vos désirs présents et futurs.

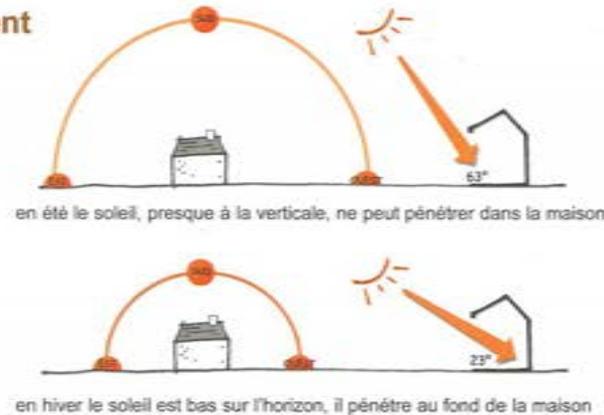


IMPLANTATION

Habiter durablement

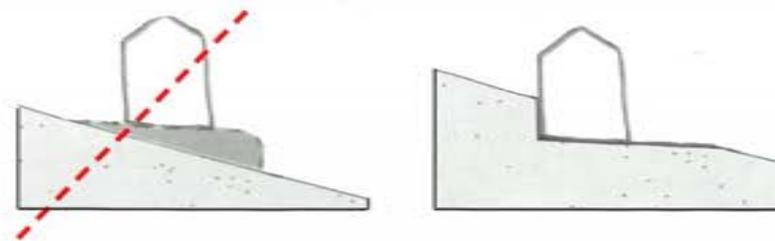
Profiter de l'ensoleillement

Comprendre la course du soleil, c'est pouvoir définir des ouvertures adaptées aux besoins en énergie et lumière : on préférera une chambre exposée est pour éviter une surchauffe le soir, et des parties communes exposées sud / sud-ouest, pour profiter au maximum de l'ensoleillement.

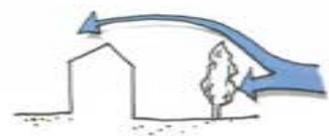


Respecter le relief

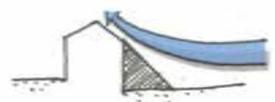
en évitant de le déformer en déblai ou en remblai. La pente doit être utilisée comme un atout qui permet d'accéder à différents niveaux de la maison, de créer diverses terrasses...



Se protéger des vents dominants



... par une barrière coupe-vent (arbre, haie, mur)

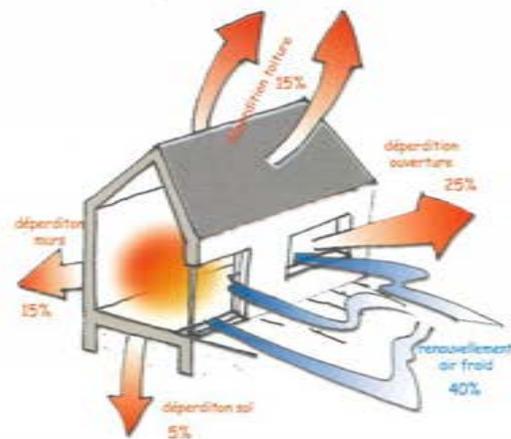


... par un élément de rajout (terrain, matelas végétal, annexes)

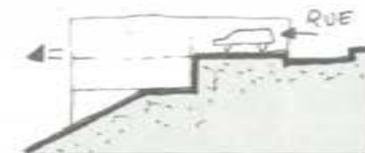
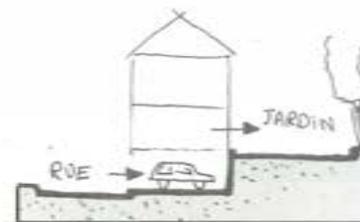


... par des formes architecturales

Se protéger du froid



Les échanges thermiques se font toujours du plus chaud au plus froid, il convient donc de limiter ces échanges entre l'extérieur et l'intérieur.



Préférer un positionnement du garage en relation directe avec la rue afin d'éviter de générer des voies d'accès importantes.

une implantation réussie : un gage de qualité pour votre maison

votre maison, une histoire d'harmonie

La création d'une forme architecturale résulte d'un échange créatif entre une construction, un programme et un site. Le site par ses spécificités fait émerger la forme et non le contraire.

La lecture du paysage rural exprime des formes simples, à l'image de ces anciennes fermes, dont l'esthétique repose sur des volumes simples et massifs où la minéralité prédomine.

Les formes complexes sont étrangères à un paysage doux et vallonné, elles engendrent un brouillage de lecture.

Il est recommandé aujourd'hui de se situer dans un esprit de recherche d'unité, d'homogénéité avec les composantes du bâti et pour cela d'éviter les volumétries complexes.

Préférer la simplicité des volumes

La simplicité

Les volumes simples s'intègrent beaucoup mieux dans le paysage que les formes complexes et mal implantées. Les formes simples sont à l'image des anciennes fermes et des maisons traditionnelles de bourgs : compacité, maîtrise de l'horizontalité, simplicité des volumes, richesse des textures et des matériaux.



Vue sur les toits de la cité minière de St-Pierre-La-Palud. Le positionnement des bâtiments avec le faitage parallèle à la pente crée une homogénéité du bâti mais en revanche produit un effet de masque sur la vallée. Un positionnement perpendiculaire à la pente laisse des ouvertures sur le paysage. Le choix d'orientation du faitage dépend du contexte local des bâtiments déjà existants et points de fuite du paysage.

La rénovation et l'extension

La rénovation ou l'annexe d'une maison sont à penser comme un projet global de la maison et de ses abords. Ce doit être l'occasion d'améliorer l'architecture de la maison. Une annexe (un garage, un atelier, un cellier, une véranda...) n'est pas nécessairement un clone de l'existant, elle peut aussi marquer l'architecture d'aujourd'hui tout en respectant le passé par le jeu des matériaux, des couleurs et des formes.

Une 5^{ème} façade : la toiture

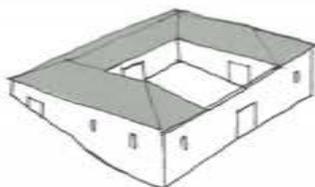
Dans un paysage largement vallonné et ouvert, la toiture a une grande importance visuelle. Elle participe de la lecture du paysage et relativement à son insertion, c'est le contexte local qui guide les choix, nombre et orientation des pans, proportions et matériaux de couvertures (les tuiles provençales ou plates sont fortement déconseillées, par souci d'intégration préférer les tuiles romaines ou canal).



Exprimer une architecture

L'architecture traditionnelle

Bâtiments agricoles, maisons bourgeoises, maisons de rue, bâtiments commerciaux et artisanaux, commerces, ateliers, grandes propriétés et châteaux, églises, écoles, mairies... constituent le paysage architectural du Pays de l'Arbresle.



La ferme à cour carrée est la plus connue et la plus répandue dans la partie des Monts du Lyonnais. Elle se compose de deux bâtiments principaux (habitation et écurie) réunis par un vaste hangar.



La maison de vigneron possède un volume caractéristique, long et bas, souvent desservi par un escalier extérieur surélevé sur cave.



La grosse ferme d'éleveur bien implantée dans la pente est une habitation importante comprenant une grange, une étable et une porcherie.



La maison bourgeoise, typique du XIX^e siècle, est influencée par le modèle des châteaux et des manoirs.



La maison de bourg s'inscrit sur une parcelle de forme irrégulière à quatre côtés. On distingue :

- la maison de rue à façade ordonnancée (de composition régulière) avec activité au rez-de-chaussée ;
- la maison de rue à façade ordonnancée sans activité au rez-de-chaussée ;
- la maison de rue à façade non ordonnancée.

L'architecture contemporaine

Les nouvelles techniques, les nouveaux modes d'habitat, les nouveaux besoins donnent lieu aujourd'hui à une architecture contemporaine pouvant créer un dialogue subtil avec le paysage environnant et le bâti existant. Il ne s'agit pas d'un acte de mimétisme au regard de l'architecture traditionnelle, mais d'un acte de création. Qu'il s'agisse d'une extension ou d'une construction neuve, l'architecture contemporaine participe au renouvellement du paysage urbain et rural.



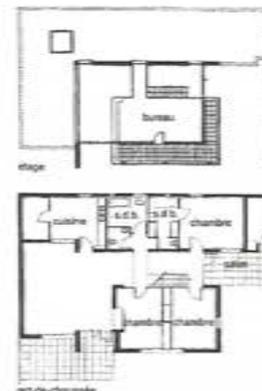
Décomposition d'une maison en trois volumes simples jouant sur des différences de niveaux, de saillies et d'alignements.

Villa Tachon, J. Anziutti, J.-Y. et P. Jay, architectes, 1981-1983.



Maison individuelle spécialement adaptée pour accueillir des enfants handicapés.

P. Piessat, architecte, 1999-2000.



l'expression des volumes est l'image de votre maison

votre maison comme projet de façades

Composer les façades

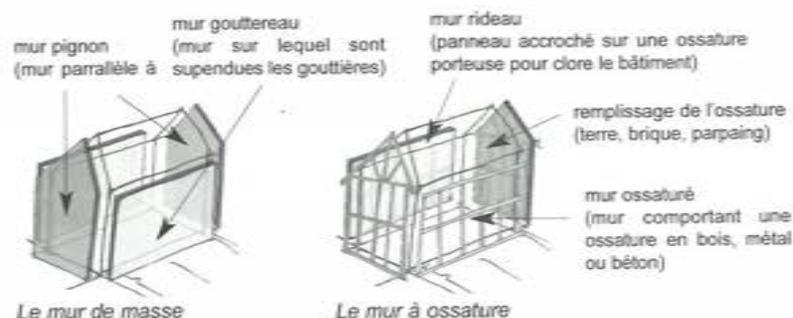
Les façades révèlent votre maison depuis l'espace public, elles sont le témoin visuel de votre projet. Un projet de façades n'est pas isolé et se conçoit à partir des façades voisines et de l'environnement proche.

Le rôle de la façade est d'établir un rapport entre l'extérieur et l'intérieur, il s'agit d'un véritable travail de composition. Des alignements de baies mettent en valeur une linéarité, un rythme, alors que des ouvertures en escalier soulignent une pente et évoquent une mélodie.

La démarche de traitement de la façade appelle une approche globale et un souci des détails ornementaux.

La structure

La structure des murs peut être de différentes natures et orienter un traitement des façades particulier. Un mur de masse ancre la maison au sol, tandis qu'un système à ossature apporte de la légèreté. Le mélange de ces deux principes peut aussi servir à définir des espaces de vie de la maison, une partie légère et aérée pour des espaces communs et une partie plus lourde pour les espaces intimes.



L'ordonnancement

L'animation de la façade s'organise sur une hiérarchie dans la verticalité, marquée par des lignes horizontales fortes (soubassement, bandeau, couronnement), et à travers le traitement fin des détails : sobriété du dessin de la façade, soins apportés aux petits éléments (ferroserie, garde-corps, volets, portes et fenêtres). Les pastiches (colonne grecque...) ne s'adaptent pas au contexte local.

La mise en valeur

La qualité d'un mur dépend des matériaux qui apparaissent à sa surface, de leur mise en oeuvre, de l'effet produit par la couleur et de la qualité des détails qui singularisent le mur.

Le ravalement de façade est une action de rénovation qui donne un nouveau souffle à votre maison.



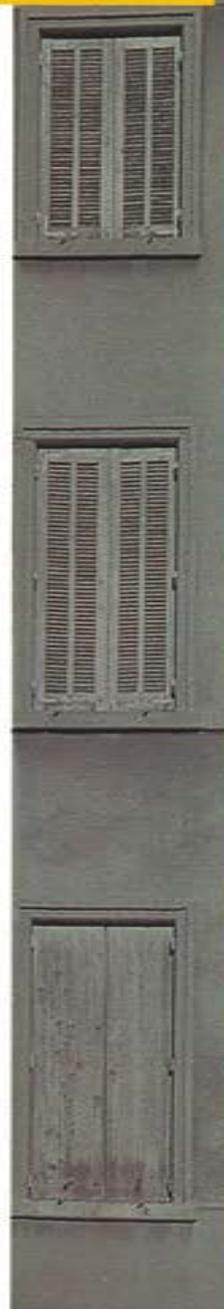
des enduits à la chaux permettent une nouvelle partition des façades
coloration des volets



Le ravalement de façade est aussi un projet architectural. Il permet d'assurer l'harmonie des couleurs et de rééquilibrer des façades mal composées.

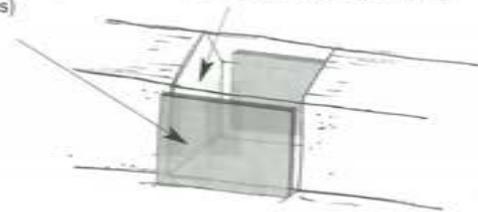


Inscrire les façades sur rue

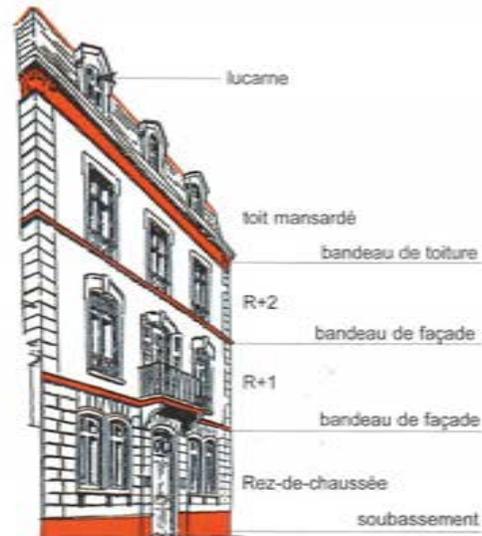


mur gouttereau
(mur sur lequel reposent
les gouttières)

mur mitoyen
(mur séparant deux propriétés)



La maison de bourg possède deux façades visibles dans le cas d'une construction continue : une façade principale sur rue et une façade arrière sur cour ou jardin.



Façade ordonnancée
(composition régulière des ouvertures renforcée par des éléments de décoration).

le rythme des ouvertures (alternance de pleins et de vides) est une composante importante d'un projet de façade

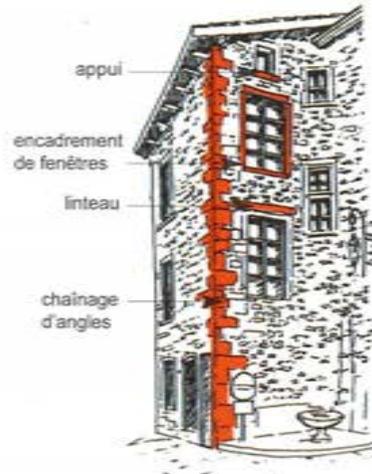
Ligne de corniche

différentes utilisations
du rez-de-chaussée :

- commerces
- entrée collective ou privée
- garages



Une rue dans le bourg de Sarcey : l'alignement des façades compose un espace urbain continu et homogène.



Façade non ordonnancée
(d'origine populaire ou rurale, les ouvertures sont liées aux besoins des habitants).

Les façades et rues

Les façades sur rue marquent la limite entre l'espace public et l'espace privé. Ce sont les façades principales des bâtiments, celles qui sont vues et qui participent ensemble à l'espace public. Les façades arrières, moins vues, accompagnent souvent une cour, un jardin ou un potager ; elles doivent être traitées avec autant d'attention, en harmonie avec les façades existantes et le caractère de la rue.

le projet de façades participe du projet d'animation de la rue

votre maison, des matériaux et des couleurs

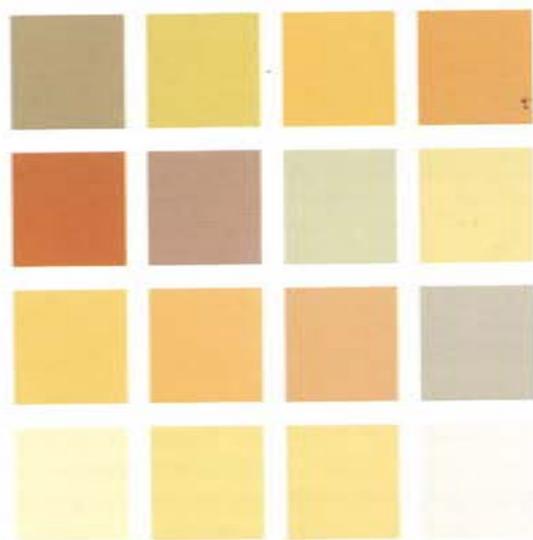
Le choix des matériaux est lié au projet de votre maison et de son environnement dans ses composantes structurelles, fonctionnelles, économiques et esthétiques.

Compte tenu des spécificités et contraintes du lieu, des choix techniques s'imposent en réponse au contexte, chaque matériau présentant des qualités en rapport à un type de projet architectural. Il s'agira aussi de définir son rôle, structure du bâtiment ou simple enveloppe, de jouer avec sa texture et ses couleurs.

Les couleurs concourent à la définition de l'identité des lieux, à la revalorisation de l'image des bourgs. Matériaux et couleurs établissent des échanges sensibles avec les paysages.

La couleur est non seulement un des facteurs d'appréhension de la qualité d'un environnement, mais elle est aussi un des éléments essentiels de son identité. Elle ne doit pas être arbitraire, mais plutôt le résultat d'une réflexion sur le paysage environnant et l'architecture existante. A l'origine le choix des couleurs résulte de l'interaction étroite de l'utilisation des matériaux trouvés sur place et de l'application de certaines couleurs dictées par des traditions locales. Aujourd'hui l'implantation de nouvelles activités, de nouvelles formes architecturales, de nouveaux modes d'habitat, doivent prolonger ces principes.

La palette générale*



Elle représente la coloration dominante d'une architecture, elle concerne le parement des façades et le choix de couleur de la toiture. Chaque famille de couleur se décline en plusieurs nuances, les teintes les plus soutenues sont à réserver dans la majorité des cas à des petites surfaces (éléments de modénature, soubassements)

Harmoniser les couleurs

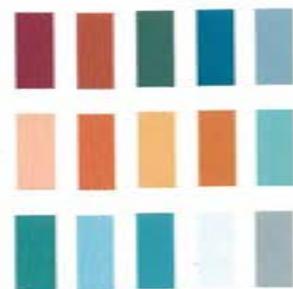
La couleur modifie les proportions : elle peut agrandir, diminuer, renforcer l'intégration dans un site ou au contraire complètement le déstabiliser.

Dans son rapport avec l'environnement, elle peut rythmer l'enfilade des façades, accentuer les zones d'ombres, marquer des ruptures verticales et souligner des points forts pour valoriser des édifices intéressants. Dans son rapport avec l'architecture, elle peut, par des jeux de contraste et de rythme, réanimer les façades en valorisant les détails architecturaux.



Les couleurs de Savigny

La palette ponctuelle*



Les éléments de détails, les volets, les portes et les menuiseries composent la palette ponctuelle. Ils viennent ponctuer la façade de touches colorées et offrent plus de liberté dans le choix des couleurs.

* Les couleurs des palettes sont illustratives d'ambiances colorées générales ; il conviendra pour chaque projet de se référer aux nuanciers fabricants et de les harmoniser à l'ambiance colorée locale.

Utiliser les matériaux



la pierre offre une solidité et une résistance à tous les temps. Sa mise en œuvre demande un savoir-faire particulier.



le pisé est une technique de maçonnerie ancienne utilisant de la terre compressée.



La terre cuite s'utilise pour les murs (briques), la toiture (tuiles) ou le sol (tommettes).



l'enduit à la chaux protège la maçonnerie et se colore facilement au moyen de sable teinté ou d'ocres naturels.



le bois est un matériau souvent utilisé pour la charpente et pour de petits éléments (volets, escaliers...).



le métal permet des constructions légères, fluides et flexibles basées sur un système à ossature (poteaux-poutres).



le béton est un matériau caractéristique de l'époque moderne. Il offre une bonne résistance à l'usure, aux intempéries et au gel.



le verre est très résistant à la compression et indéformable à froid.

Le choix de la structure d'un bâtiment influence le choix des matériaux : la pierre et le pisé sont utilisés pour des murs de masse; le bois comme le métal conviennent en ossature ou en bardage; la brique sert le plus souvent de remplissage de l'ossature ; le béton communément utilisé comme de la masse

peut aussi jouer le rôle d'ossature; la chaux est un enduit de recouvrement. Choisir des matériaux est l'occasion de composer matière et couleur, de révéler leurs qualités (froid, chaud, lisse, granuleux...) et d'allier des matériaux traditionnels à d'autres plus récents.



Ferme traditionnelle construite avec d'épais murs de pierres

Réhabilitation d'une grange, mariage de la pierre et du métal. Mairie de Belmont d'Azergues, C.Drevet, architecte



Maison individuelle à ossature bois. Commune de Nuétilles



un accord judicieux de matériaux et de couleurs révélera l'identité de votre projet

votre maison, un véritable projet paysager

Les abords sont intimement liés à la maison : ils expriment l'implantation, le rapport à l'espace public, l'orientation et les vues, la composition des espaces annexes et espaces libres attenants à la maison. Concevoir la maison et ses abords nécessite de prendre en considération un paysage plus large et vise à s'inscrire dans une continuité urbaine et paysagère par ses masses et volumes.

L'aménagement de la parcelle concourt à l'identité du territoire par le dialogue qu'il instaure avec celui-ci : choix des essences végétales, contribuant à la fusion de la maison avec le grand paysage, respect du relief, délicatesse de l'inscription dans la pente du terrain.

Aménager les abords

L'accès

Définir un ou des accès à la maison permet d'orienter la parcelle (un avant et un arrière) et de traiter une transition avec la rue. Les limites de la maison se jouent à travers des transitions habiles entre l'espace public et privé et opèrent une hiérarchie des espaces.

La cour

Lieu minéral des abords, la cour est souvent un espace oublié qui pourtant reprend l'accès à la maison et autorise un stationnement. Son traitement minéral peut permettre un contraste avec le végétal environnant.

Le jardin

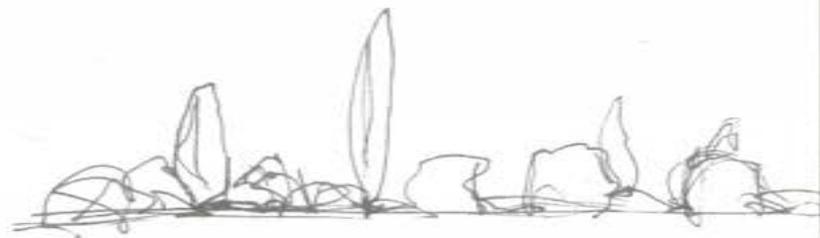
Composante paysagère importante du projet, le jardin entretient des relations entre l'extérieur et l'intérieur et permet un prolongement de l'espace des pièces à vivre. Qu'il soit jardin d'agrément, potager ou lieu d'eau, cet espace possède une relation forte avec votre maison.

Les annexes

La répartition de l'espace de la parcelle tient compte de la présence d'annexes. Le cabanon, l'abri de jardin, la véranda, la pergola, le garage sont autant de mini-projets qui vont délimiter des espaces extérieurs variés. L'aménagement de la parcelle doit anticiper les extensions futures de la maison et la création d'annexes supplémentaires.

Les clôtures

La clôture représente la limite de la parcelle, elle compose la façade de la rue. Elle établit un dialogue entre la parcelle et la rue par l'intermédiaire d'une haie végétale, d'un mur, d'un muret ou d'un portail. Les haies végétales en port libre favorisent une ouverture de la maison sur la rue. Elles jouent le contraste face au muret qui les accompagnent, avec souplesse et poésie, en évitant l'excès de murailles vertes trop encombrantes.



La haie végétale en port libre végétalise les limites de la maison tout en préservant l'espace intime.

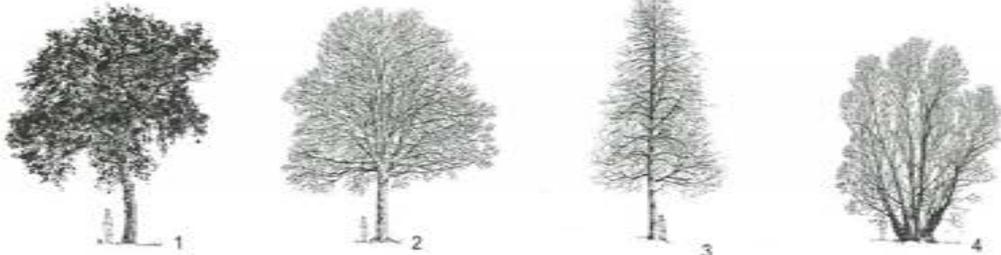


Les abords de la maison composent l'espace de la rue.

Choisir les éléments végétaux et minéraux

Le végétal

Le végétal est un élément enrichissant, porteur d'ambiance, de senteurs et de couleurs, qui permet d'accompagner les espaces publics et les abords de la maison. La mixité et la variété des plantations prolongent le jardin, le pénètrent et assurent sa continuité de la maison jusqu'à la rue.



Les arbres

chêne (1), tilleul, platane en milieu urbain, tout type d'érables européens (2), merisier (3) et cerisier, genévrier et marronnier, conifère de type pins, peuplier, aulne et saule (4) en milieu humide, hêtre en altitude



Le minéral

Les murs en pierre animent le paysage par leur dessin simple et fluide. Les murets de clôture doivent retrouver cet esprit de simplicité, avec une préférence pour des murets bas perçus comme des socles pour la maison et en harmonie avec celle-ci. Le traitement des dallages d'accès est aussi un moyen de traiter les limites entre l'espace public et l'espace privé, de créer des transitions subtiles entre ces espaces.



pierres dorées



pierres dégrossies



dallage

les arbustes

charme (1), cornouiller mâle (2), troène vulgaire (3), lilas (4), buis (5), églantier, viome (6), amelanchier (7), chèvrefeuille arbustif (8), fusain d'Europe en sol calcaire (9), genêt à balai (10), fougère grand aigle en sol cristallin, ambepuis, prunellier, noisetier...



L'imbrication du végétal avec le minéral crée une nouvelle texture changeante au fil des saisons, cachant parfois les imperfections et les disproportions des façades.

composer vos abords comme partie intégrante du paysage

Un projet de qualité : votre maison

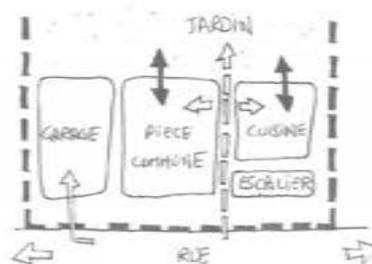
La culture et l'histoire des lieux révèlent la manière d'habiter sur un territoire. Avec ces connaissances intuitives les habitants construisent leurs maisons, ces espaces intimes qui abritent, ces volumes qui respirent, ces matériaux et couleurs qui éclatent.

La démarche en vue d'habiter met en œuvre des échanges sociaux multiples entre partenaires ayant chacun leur rôle : vous en tant que maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et différents intervenants associés au projet. Depuis l'idée initiale un long processus s'amorce : définir vos besoins, les moyens nécessaires, matérialiser les idées du projet, rassembler des compétences, édifier l'ouvrage. Avant d'engager des choix décisifs prenez le temps de rêver votre projet et de prendre conseil.

Penser l'étude de la maison

Besoins

Identifier ses besoins et ses contraintes à travers l'échelle du projet : construire, rénover, aménager ou modifier.



Environnement

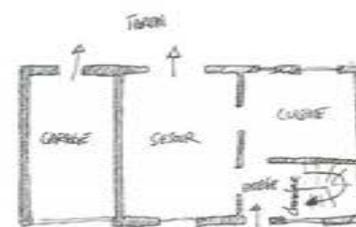
Habiter c'est prendre ses repères sur les lieux. Le dialogue avec le **PAYSAGE**, le choix du terrain, l'**IMPLANTATION** de la maison sur ce terrain sont autant de facteurs qui vont participer au bien-être de la maison.

Budget

Une construction ou un réaménagement de qualité exige d'évaluer précisément le financement de la maison.

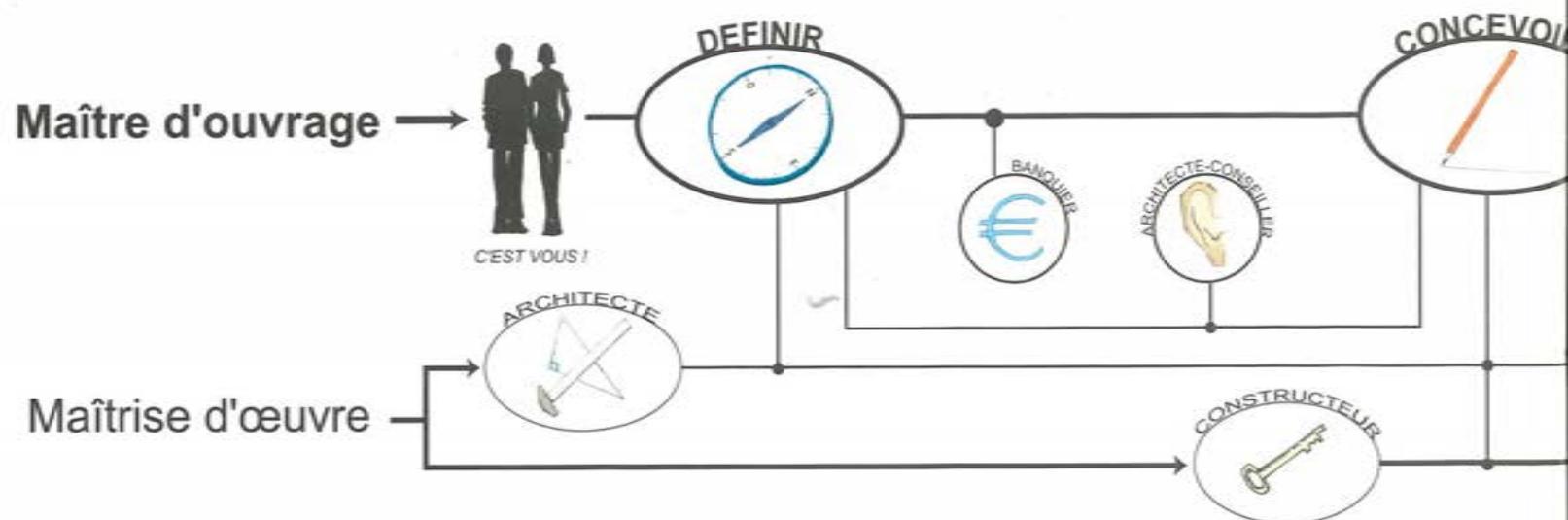
Esquisses

Documents d'ensemble traduisant le programme. Rien n'est définitif, il s'agit d'une première esquisse du projet, qui aborde le parti architectural global et non les détails.



Avant-projets

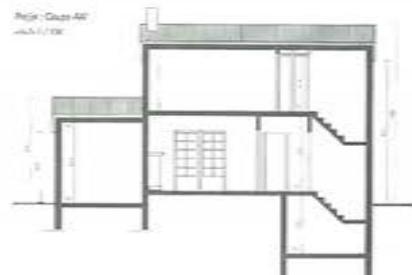
Sous la forme d'un avant-projet sommaire (APS) et d'un avant-projet définitif (APD), ces documents précisent la composition générale en plan et en **VOLUME** de l'ouvrage, son aspect et sa dimension, la cohérence entre le programme, le terrain et la solution retenue et donnent une estimation du coût global des travaux.





DEMARCHE DE PROJET

Mettre en œuvre les travaux



Permis de construire

Autorisation d'urbanisme délivrée par le maire de la commune.

Projet

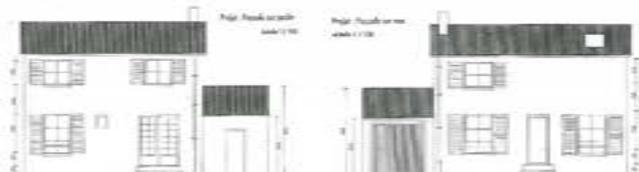
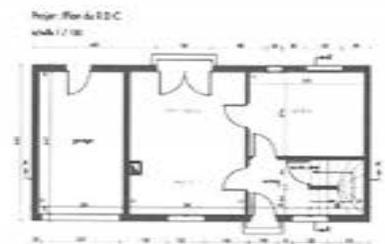
Dossier descriptif du projet, comprenant des documents graphiques présentant les **FAÇADES**, les **MATÉRIAUX** et les **COULEURS**, un devis descriptif par corps d'état et un calendrier précisant l'exécution des travaux.

Consultation des entreprises

Le maître d'ouvrage, avec l'assistance du maître d'œuvre, fixe son choix sur les entrepreneurs chargés par lui de l'exécution des travaux.

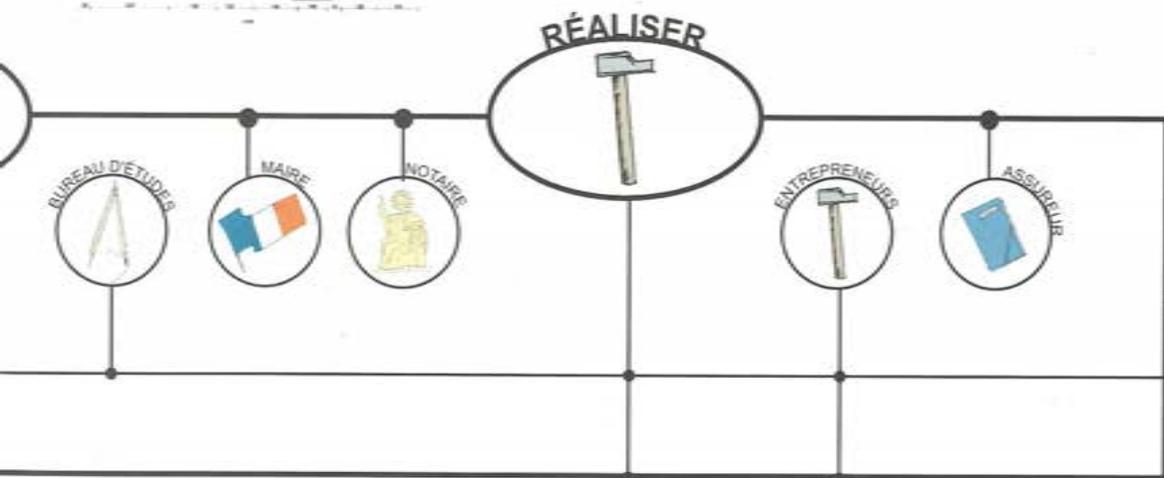
Direction de l'exécution des travaux

Le maître d'œuvre vérifie l'avancement des travaux, organise et dirige les réunions de chantier et examine la conformité des études d'exécution du projet.



Assistance aux opérations de réception

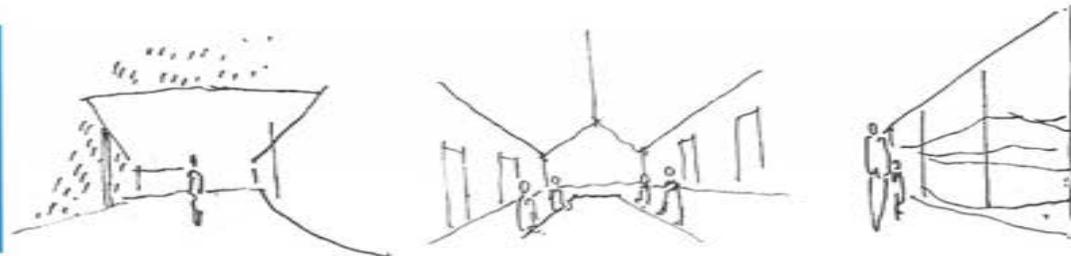
Le maître d'œuvre assiste le maître d'ouvrage pour la réception de l'ouvrage. La réception est le point de départ des garanties : une garantie d'un an de parfait achèvement des travaux, une garantie biennale sur les éléments d'équipements, et une garantie décennale pour le gros œuvre.



La maison, construite ou rénovée n'est pas un objet figé, elle évolue au cours du temps à travers :

- l'entretien ponctuel ;
- la croissance des plantations aux **ABORDS** de la maison ;
- les extensions et réaménagements éventuels.

une vision globale de votre maison anticipe son évolution

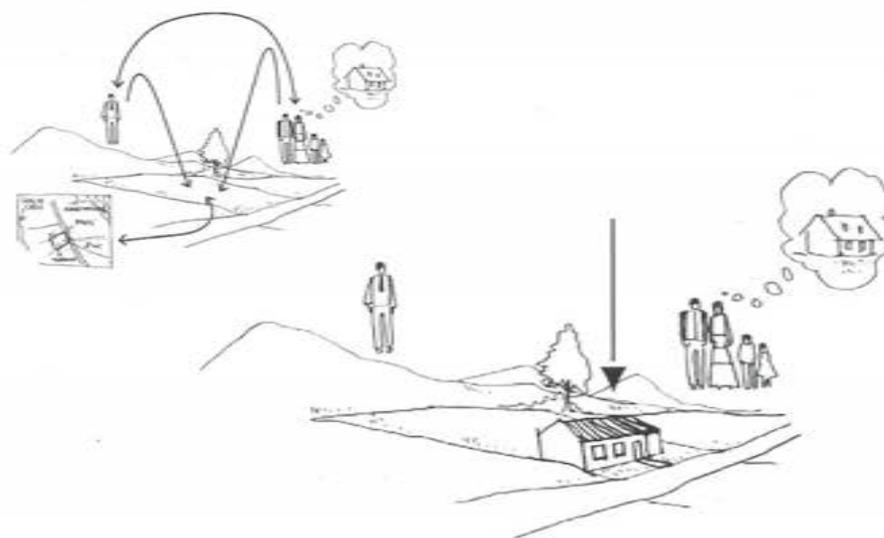


Avant d'envisager un projet de construction, d'extension ou d'aménagement, il est souhaitable de s'interroger sur les conditions de mise en place du projet : insertion urbaine et paysagère, volumes, façades, matériaux... Pour cela prenez rendez-vous avec les professionnels du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : architecte, urbaniste, paysagiste.

Au cours d'un entretien, ils vous aideront à donner de nouvelles perspectives à votre projet :

- l'implantation et l'orientation de la construction sur la parcelle en fonction du site, de l'environnement naturel et urbain (conditions climatiques, cadre végétal ...) et des règles d'urbanisme ;
- les conditions d'une bonne adaptation au site, à la pente du terrain naturel, l'aménagement des accès et des abords, la composition d'un jardin ;
- la définition d'un projet global cohérent en fonction des besoins de la famille et des moyens financiers disponibles ;
- l'approche architecturale : aide à la lecture du bâti existant, à l'expression formelle et volumétrique, information sur les techniques et les matériaux, recommandations de couleurs...

L'assistance architecturale est destinée aux personnes qui construisent pour elles-mêmes ou envisagent de le faire, sans prendre un architecte parce qu'elles sont en dessous du seuil de 170m² de SHON (surface hors œuvre nette) ou avant de prendre un architecte ou de signer un contrat de construction de maison individuelle. Au-delà de 170m² de SHON, le recours à un architecte est obligatoire.



« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre »

(Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 7)

tre mairie pour obtenir des renseignements sur la terrain, la possibilité d'un découpage parcellaire, l'auto-travaux ou la demande d'un permis de construire.

ns liées au droit des sols sont délivrées par votre mairie, des services compétents de la DDE (Direction Equipement).

ué dans un périmètre protégé (monuments historiques, il est en outre soumis à l'avis conforme de l'architecte nce (SDAP - Service Départemental de l'Architecture et

re service pour vous conseiller sur votre projet de

un architecte conseiller du CAUE est gratuite.
as du recours à un architecte pour élaborer votre

munauté de communes du Pays de l'Arbresle
ue Passemard- BP 41 - 69592 L'ARBRESLE cedex,
4 74 01 68 90 E mail : ccpa.@wanadoo.fr

COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE

Mairie de l'Arbresle	04 74 01 12 44
Mairie de Bessenay	04 74 70 80 07
Mairie de Bibost	04 74 70 76 07
Mairie de Bully	04 74 01 00 67
Mairie de Chevinay	04 74 70 42 63
Mairie de Courzieu	04 74 70 84 05
Mairie de Dommartin	04 78 43 52 07
Mairie de Eveux	04 74 01 00 36
Mairie de Fleurieux-sur-l'Arbresle	04 74 01 26 01
Mairie de Lentilly	04 74 01 70 49
Mairie de Nuelles	04 74 01 00 58
Mairie de Sain Bel	04 74 01 24 80
Mairie de Sarcey	04 74 26 86 55
Mairie de Savigny	04 74 01 11 41
Mairie de Sourcieux-les-Mines	04 74 70 45 57
Mairie de St Germain-sur-l'Arbresle	04 74 01 23 07
Mairie de St Julien-sur-Bibost	04 74 70 72 03
Mairie de St Pierre-la-Palud	04 74 70 46 02

SERVICES DÉPARTEMENTAUX:

Direction Départementale de l'Equipement
Subdivision de l'Arbresle - St-Laurent-de-Chamousset
117, rue Pierre Passemard, BP 117, 69593 L'ARBRESLE cedex,
Tel. 04 74 01 41 63





Publication de la Communauté de
Communes du Pays de l'Arbresle
2002

Réalisation :

CAUE du Rhône

Rédaction et conception :

A. Douangmanivanh

F. Eynard-Verrat

C. Le Dain

T. Saunier

Crédits photographiques :

A. Douangmanivanh

F. Eynard-Verrat

Crédits d'illustration :

A. Douangmanivanh

F. Eynard-Verrat

T. Saunier

Couverture :

V. Athias

Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle
117, rue Passemard - BP 41 - 69592 L'ARBRESLE cedex
Tél: 04.74.01.52.16 - Fax: 04.74.01.52.16
E mail: ccpa.@wanadoo.fr